

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

# L'UNMI tire un bilan positif de sa participation au dispositif de maintien à domicile des personnes âgées ViaGénération.

Selon l'INSEE, en 2018 les personnes âgées de **plus de 65 ans représentaient près de 20% de la population ; elles seront 32% en 2050**. Elles n'ont généralement pas les revenus ou les liquidités suffisants pour faire face aux charges liées au maintien à domicile : aménagement du logement, financement des services à la personne... Or 75% d'entre elles sont propriétaires de leur logement.

**Créé le 25 septembre 2017, le fonds ViaGénération est dédié au maintien à domicile des personnes âgées :**

- Le fonds acquiert la nue-propriété du logement et en laisse l'usage à l'occupant,
- Le prix est établi sur la base des prix du marché immobilier, moins une décote en fonction du droit d'usage/habitation et de l'espérance de vie,
- La totalité du prix d'acquisition est versée en une seule fois : contrairement au viager classique, il n'y a pas de rente, d'où un « bouquet » plus important. L'occupant l'utilise librement, par exemple pour financer son maintien à domicile ou organiser sa succession.

Au décès de l'occupant, le fonds met le bien en location ou revend le bien sur le marché.

Le fonds est géré par la société de gestion Turgot Asset Management.

Les biens acquis font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant, BNP Paribas Real Estate Valuation France.



Le fonds est constitué sous la forme d'une Société Civile Immobilière à capital variable, l'investissement direct dans son capital est donc réservé à des investisseurs institutionnels.

L'investissement est accessible au grand public uniquement au travers d'unités de compte de contrats d'assurance vie distribués par AGEAS et APICIL.

**L'UNMI a soutenu le projet dès l'origine** en apportant 10 M€ sur 27 dans le premier tour de table. Elle assure la présidence de la SCI.

Avec un peu plus d'un an de recul, **l'UNMI tire un bilan positif** de sa participation.

En mai 2019, avec un capital réévalué de 40 M€, ViaGénération a réalisé 51 opérations, rigoureusement sélectionnées.

La typologie diversifiée des biens (84% d'appartements, 16% de maisons, la moitié en Ile de France, le tiers en PACA et le quart dans le Sud-Ouest), le profil des vendeurs (83,1 ans d'âge moyen, 32% de couples, 35% d'hommes isolés et 33% de femmes isolées) montrent que le fonds répond bien à sa vocation.

**« Cette initiative pour répondre aux enjeux du financement de la dépendance s'inscrit dans la démarche solidaire de l'UNMI en soutien des personnes les plus fragiles. Au delà de notre mission première, développer des solutions de prévoyance pour compléter l'offre d'assurance santé des mutuelles, c'est un volet essentiel de notre plan stratégique. »** affirme Loredana Maïer, directrice générale.



---

## L'UNMI, le partenaire indépendant au service et aux cotés des mutuelles de proximité.

L'UNMI est une union de mutuelles à but non lucratif, forte de 90 ans d'expérience.

Elle met son expertise au service de ses mutuelles adhérentes et de ses partenaires, et vient renforcer leur offre, en la complétant, par des solutions de prévoyance, réassurance, dépendance et services.

L'UNMI partage avec ses mutuelles adhérentes ses valeurs d'humanisme, de solidarité et de proximité et s'affirme comme un acteur fort de l'économie sociale et du monde mutualiste. Son ambition : favoriser la diversité mutualiste.

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

---

### Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15

**E-mail : [marie-laure.molko@taly.eu](mailto:marie-laure.molko@taly.eu)**

TALY